



Minioptère de Schreibers  
© François SCHWAAB

# CHIROPTERES

## INFOS

BULLETIN DE LIAISON DU PLAN  
NATIONAL D'ACTIONS CHIROPTERES

N°12 - FEVRIER 2013

### SOMMAIRE

\* **Chiroptères et  
Monuments historiques**  
.....2

\* **Le Plan national  
Actualités-Février 2013**  
.....3

\* **Communication**  
.....5

\* **Actualités Chiroptères**

**Dans les régions : les  
plans régionaux  
d'actions Chiroptères**  
.....6

\* **Colloques et  
Rencontres**  
.....8



avec :



avec le soutien du :



### EDITORIAL

De la protection du patrimoine à la préservation de l'environnement, il n'y a qu'un pas à franchir. La récente collaboration de la direction régionale des affaires culturelles (DRAC) de Basse-Normandie avec le Groupe Mammalogique Normand (GMN) pour la sauvegarde des Chiroptères en témoigne. La DRAC est chargée de conduire, sous l'autorité du préfet de région, la politique culturelle de l'État en Basse-Normandie et dans ses départements (Calvados, Manche, Orne), notamment dans les domaines de la protection, de la conservation et de la valorisation du patrimoine. Ses services ont pour mission d'effectuer sur les monuments historiques un contrôle scientifique et technique comprenant entre autre un état sanitaire et la surveillance des travaux. Parmi ces édifices protégés, les églises et autres bâtiments inhabités constituent des gîtes privilégiés pour les chauves-souris. Mais jusqu'à récemment, la sauvegarde des Chiroptères, comme celle de toute autre espèce protégée, était rarement prise en compte lors de travaux.

Une évolution notable a été opérée grâce au plan interrégional d'actions en faveur des Chiroptères (PIAC) de Normandie 2009-2013. Le Groupe Mammalogique Normand s'est vu confier dans le cadre de ce dispositif la réalisation de prospections sur le patrimoine bâti afin de recueillir des données sur la localisation des sites d'hibernation et de reproduction des chauves-souris. L'accès des chiroptérologues aux monuments historiques a été facilitée grâce à la mise en place en avril 2010 d'une attestation et d'une lettre de recommandation signée conjointement par la DRAC et la DREAL.

Cet engagement, qui illustre pleinement la participation des services de l'État en région aux politiques de développement durable, s'est traduit dès juin 2010 par des visites sanitaires conjointes d'agents de l'État et de membres du GMN sur une dizaine d'églises afin d'étudier l'état de conservation de ces édifices.

Le GMN a également apporté une aide technique précieuse sur certains chantiers en préconisant notamment de réaliser les travaux dans les caves en dehors des périodes d'hibernation des chauves-souris ou en recommandant d'aménager des ouvertures accessibles et d'utiliser des produits qui ne sont pas nocifs pour les animaux dans le traitement des pièces de bois.

Grâce à la formation et la sensibilisation sur les Chiroptères dispensées en 2011 par le GMN, les agents de la DRAC sont désormais en mesure de veiller à ce que les travaux conduits dans les édifices protégés ne contribuent pas à la dégradation de l'habitat de ces espèces menacées. Ils sont aussi en capacité de relayer ces enjeux auprès de leurs interlocuteurs : propriétaires, entreprises et maîtres d'œuvre. Des visites conjointes régulières doivent maintenant permettre de renforcer ce partenariat indispensable à la prise en considération du bien-être de ces animaux le plus en amont possible des travaux.

Cette collaboration enrichissante permet aux agents de la DRAC d'appréhender les édifices protégés de Basse-Normandie comme une partie intégrante de l'écosystème du territoire sur lequel ils sont implantés.

**Jérôme BERGER** (Technicien des bâtiments de France au Service territorial de l'architecture et du patrimoine du Calvados) et **Emeline LE NOZAHIC** (Ingénieur du patrimoine à la Conservation régionale des monuments historiques)  
- DRAC de Basse-Normandie

# Chiroptères et Monuments historiques

Le patrimoine bâti offre des gîtes variés pour les chauves-souris que ce soit pour la mise bas ou l'hibernation. Les vieilles pierres abritent d'intéressantes surprises. Châteaux ou abbayes sont souvent entourés d'un parc avec des milieux diversifiés, qui constitue un terrain de chasse approprié pour certaines espèces. Les églises et châteaux présentent de vastes combles réchauffés par les ardoises captant la chaleur et offrant ainsi des conditions idéales pour l'accueil des chauves-souris.

Des interventions sur ces bâtiments peuvent causer de graves menaces sur leurs habitants ailés que ce soit : le traitement d'une charpente avec un produit inadapté, la pose de grillage contre les pigeons sur les ouvertures de clochers, l'éclairage nocturne de la façade...

Des partenariats sont en cours dans les régions pour allier la préservation du patrimoine culturel que représentent les Monuments historiques et la préservation du patrimoine écologique que sont les chauves-souris.

Les associations de préservation des chauves-souris collaborent avec la DRAC ou avec les propriétaires privés via les STAP lors de travaux de réfection ou d'entretien. L'expertise est apportée sur la période des travaux ou le type d'aménagements à concevoir.

En Haute-Normandie, le Château de la Madeleine a bénéficié de la mise en place par le Groupe Mammalogique normand (GMN) d'une chiroptière permettant ainsi l'accès des combles aux Petits rhinolophes. En Pays de la Loire, lors de travaux de rejointement des plafonds de l'Abbaye de Clairmont, les anfractuosités occupées par les chauves-souris ont été marquées par les naturalistes mayennais préalablement à l'intervention des maçons pour éviter de les emprisonner. Des journées de formation auprès des agents des DRAC et STAP sont proposées. Les ingénieurs et



Image par caméra infra-rouge de la colonie de Grands murins (340 individus en 2011) présente dans les combles du Château privé de Troissereux en Picardie

La chiroptière est une ouverture discrète et esthétique pratiquée dans la toiture, réalisée lors des travaux de réfection et ne donnant accès qu'aux chauves-souris (dessin ©Julien Dutour)

techniciens des Monuments historiques de la DRAC Basse-Normandie ont accueilli pendant une demi-journée le GMN qui leur a présenté les enjeux dans les bâtiments pour ces espèces.

Des actions de sensibilisation sont également entreprises auprès du grand public dans le cadre des journées du Patrimoine : en 2013, des animations sont par exemple prévues au Château de Coudray-Salbart en Poitou-Charentes par Deux-Sèvres Nature Environnement. Les colonies présentes dans les combles d'un château peuvent également être valorisées par la mise en place d'une caméra infra-rouge dont les images permettent de montrer aux visiteurs les

chauves-souris en direct.

Des publications sous forme de fiches techniques sont proposées pour présenter les aménagements préconisés.

De nombreux exemples de partenariats concrets existent. Ces actions méritent d'être étendues à de nombreux autres Monuments historiques.

Une note sur les partenariats en cours est disponible sur (action n°5) :

<http://www.plan-actions-chiropteres.fr/>  
Fiche-action-No2-a-5

**AMÉNAGER LES CLOCHERS EN FAVEUR DES CHAUVES-SOURIS**

**Un cycle biologique fragile calé sur les saisons**

**POURQUOI PROTÉGER LES CHAUVES-SOURIS ?**

Des espèces protégées par la loi (la France 34 espèces toutes protégées depuis le 22 avril 2005) (la Russie 17 espèces dont plus de la moitié sont menacées d'extinction)

Des régulateurs d'insectes

- Toutes les espèces européennes sont insectivores
- Leurs petites dents perforées sont adaptées à la capture d'insectes
- Les chauves-souris participent à la régulation des populations d'insectes de la fin de la nuit

Le chiroptère sans tige (pipistrelle) est le chiroptère le plus abondant par densité dans les combles

**AMÉNAGEMENTS DES CLOCHERS ET COMBLES**

**Quels risques pour les chauves-souris ?**

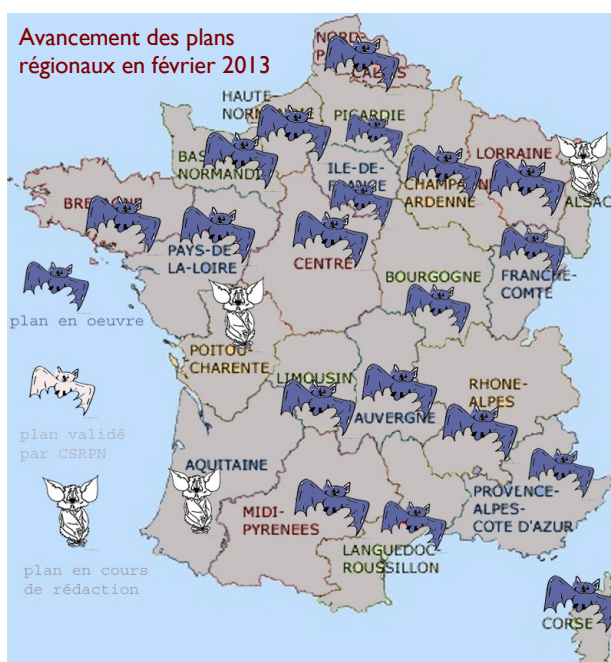
- Poser de grilles anti-pigeons, traitement des façades, collage des créneaux de maçonnerie, réfection des toitures, pose d'isolant.
- Condensation des acides au gîte mortels de la crotte par emprisonnement.
- Éclairage des combles, éclairage des portes de gîte.
- Éclairage de la colonie, source de gêne ressentie par la femelle, risque de prédation agressive.
- Acides au gîte: Manger les acides enlève les dents, les chauves-souris ne peuvent pas manger les insectes qu'elles capturent.
- Éclairage: Manger les acides dans l'obscurité (ou ne pas ouvrir les projecteurs vers les gîtes) est source des chauves-souris.
- Prévention des charpentes: Éviter les traitements et produits des chauves-souris (ou réaliser maximum 2 fois au plus) éviter l'application à la disposition du produit, choisir des produits moins toxiques (des produits de Bioparc ou de produits certifiés bio) ou sans traitement sensible aux chauves-souris (sans cuivre, zinc, plomb).
- Démarrage: Éviter un départ de la colonie emprisonnement dans les combles.
- Quel faire du gîte ? Le gîte qui s'ouvre dans les combles peut être "chauffé" grâce à des ardoises isolées ou au parafilm comme envisagé.

Fiche technique sur l'aménagement des clochers en faveur des chauves-souris par Picardie Nature. Téléchargeable [ici](#)

**Fiche action 1 : Rédiger et mettre en œuvre des plans d'actions régionaux pour les Chiroptères**

Vous pouvez retrouver les plans régionaux sur : <http://www.plan-actions-chiropteres.fr/ Carte-de-France> et l'ensemble des acteurs au niveau régional sur : <http://www.plan-actions-chiropteres.fr/Les-acteurs-au-niveau-regional>

2013 représente la dernière année du Plan national et de certains plans régionaux, mais les partenariats et les dynamiques régionales engagés doivent se poursuivre et être soutenus, pour la préservation de ces espèces et de leurs habitats.



**Fiches action 6 et 7 : Elaborer et mettre en œuvre une méthodologie pour la prise en compte des Chiroptères lors de la construction et l'entretien d'infrastructures et autres ouvrages d'art**  
**Evaluer l'efficacité de systèmes de réduction d'impact des infrastructures de transport**

Le guide technique « Chiroptères et Infrastructures de transport » est en cours de rédaction par le CETE Est, CETE Normandie-Centre, SETRA et FCEN, avec l'appui d'un comité de pilotage constitué d'experts, de concepteurs d'infrastructures... Il synthétisera les résultats des trois années de suivi dans le cadre de ces actions et prendra en compte les autres retours d'expériences français et étrangers. La publication est prévue courant 2013.

**Fiches action 12 : collecter les informations sur les substances chimiques identifiées comme ayant un effet sur les chauves-souris**

La synthèse bibliographique « Effets des substances chimiques sur les Chiroptères, état des connaissances » a été rédigée par l'Université de Franche-Comté, appuyée d'un groupe de travail. La première partie fait état des connaissances scientifiques, concernant les effets des substances chimiques étudiés en relation avec les chauves-souris en France et au niveau international. La deuxième partie s'attache à proposer des préconisations de recherche de toxiques.

Elle est téléchargeable [ici](#)

**Fiche action 19 : Etablir un système de formation nationale pour le suivi et l'étude des Chiroptères en particulier pour la procédure de délivrance des autorisations de capture**

La première pierre de la formation a été posée le week-end du 30 novembre au 2 décembre 2012 en réunissant les 46 formateurs (41 hommes, 5 femmes...), issus d'horizons différents (bénévoles et professionnels) qui se sont portés volontaires et qui ont été retenus au vu de leur expérience et de leur motivation. Toutes les régions étaient représentées hormis l'Aquitaine, les formateurs ayant eu un empêchement de dernière minute.



Lors de ces trois jours, pour la première fois en France, les formateurs ont pu échanger sur les aspects techniques et déontologiques de la capture ainsi que sur le cadre scientifique et sanitaire, et l'approche pédagogique. Des intervenants ont pu apporter leur expertise pour alimenter les discussions, sur des thématiques telles que les risques liés à la manipulation des Chiroptères (Frédéric Touzalin, vétérinaire), les difficultés d'identification des espèces

(Sébastien Puechmaille, University College Dublin, Ireland & Max Planck Institute for Ornithology, Germany) ou encore les relations formateurs-stagiaires (Laurent Tillon et Frédéric Malgouyres, ONF). Au cours d'ateliers et de tables rondes, les formateurs ont fait émerger des consensus quant à la déontologie et l'harmonisation des pratiques mais ils ont aussi pu mettre en évidence les points à améliorer et des pistes de recherche, notamment en ce qui concerne la prise de mesures, la détermination des espèces cryptiques et du statut de l'animal (âge, état reproducteur...). En effet, certains aspects méthodologiques n'ont pas pu être validés car les discussions entre experts ont révélé des incertitudes et le besoin d'acquérir de plus amples connaissances pour statuer.

Cyril Schönbachler, chiroptérologue suisse (CCO), Ben Van der Wijden (Bruxelles-Environnement), Quentin Smits et Frédéric François (Plecotus), chiroptérologues belges, étaient aussi présents pour nous faire partager leur expérience. Ces échanges entre pays voisins ont donné l'occasion de soulever la question d'une harmonisation européenne.

Ainsi, grâce à cette confrontation d'avis d'experts, une ligne de conduite pour les aspects pédagogiques, déontologiques et techniques, notamment pour la hiérarchisation des critères et des mesures, a été définie. Celle-ci s'adresse à tout chiroptérologue pratiquant la capture ou souhaitant s'initier. Ces éléments de réflexion seront à disposition pour la prochaine saison de captures (année test), sous forme d'une charte déontologique, d'un guide de capture et d'un cahier technique pour le terrain. Ces outils sont en cours de rédaction; ils permettront d'une part de proposer une méthodologie commune mais aussi d'identifier les lacunes et les pistes pour les combler.

Les personnes souhaitant se former à la capture disposeront du carnet de formation dès le début de la saison; celui-ci sera attribué par les formateurs. Notons que la formation s'adresse aux personnes ayant déjà des connaissances en chiroptérologie et qui souhaitent développer des compétences supplémentaires ; c'est-à-dire pour les personnes souhaitant mener des captures en autonomie. La capture ne doit pas être abordée comme une première approche de la discipline.

Il a aussi été convenu que les premiers stages théoriques d'initiation seront mis en place dans les régions, en co-organisation avec le MNHN, dès le printemps 2013 en fonction de la demande. Ces stages seront aussi l'occasion d'informer les captureurs expérimentés sur le cadre déontologique et technique et sur l'harmonisation des pratiques.

Contact : Julie Marmet, MNHN, [jmarmet@mnhn.fr](mailto:jmarmet@mnhn.fr)

**Fiche action 16 : Organiser la gestion des opérations et des données concernant le marquage et la collecte de matériel biologique à usage scientifique**

Les registres de baguage des Chiroptères du MNHN (1936-1989) ont enfin été saisis !



Ces données pourraient permettre de dresser un inventaire des populations à cette époque, de mieux comprendre les processus démographiques et d'identifier les causes de leur déclin. Les tendances des populations pourraient être utilisées comme état de référence et être prises en compte dans l'attribution des statuts de conservation actuels. Ces données sont aujourd'hui disponibles pour une valorisation régionale et ont été fournies à chaque région. Cela permettra, peut-être, d'apporter des informations intéressantes, notamment en ce qui concerne les gîtes occupés autrefois, le cortège d'espèces, ou encore l'évolution des effectifs. Ces données seront affichées sur le site de l'INPN et analysées en vue de répondre aux problématiques citées précédemment. [Contact : Julie Marmet, MNHN, jmarmet@mnhn.fr](mailto:jmarmet@mnhn.fr)

**Fiche action 22 : Valider la fiche de procédure permettant une rapide collecte de données en cas de forte mortalité de populations de Chiroptères**

Depuis l'été 2012, au minimum 5 incidents de mortalité ont été signalés à l'ONCFS par les chiroptérologues et pris en charge par ce même organisme afin de tester le protocole en cours d'élaboration dans le cadre de cette action. Des autopsies et tous les examens complémentaires nécessaires à la compréhension de ces incidents ont été mis en œuvre et se sont articulés avec les analyses systématiques requises (rage, en lien avec l'action n° 21 du PNA). Des prélèvements conservatoires d'organes ont également été réalisés, en lien avec l'action n°16 du PNA. La confrontation entre les commémoratifs de terrain et les résultats de laboratoire ont permis d'aboutir à des pistes diagnostiques solides, de faire progresser la connaissance sur les maladies des Chiroptères et d'identifier d'ores et déjà certaines marges de progrès pour une surveillance efficace. Une réunion du groupe de travail aura lieu en février afin de valider les protocoles et permettre les analyses des individus récoltés sur le terrain par les chiroptérologues.

## Communication

### **Protection du Murin d'Escalera**

L'arrêté du 15 septembre 2012 modifiant l'arrêté du 23 avril 2007 fixant la liste des Mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection ajoute la 34ème espèce française de chauves-souris à la liste des Mammifères protégés : le Murin d'Escalera. [Elle est téléchargeable ici](#)

### **Timbres « Chauves-souris », sortie nationale le 19 avril 2013**

Grâce à un partenariat avec Philaposte dans le cadre du Plan, une émission philatélique sera dédiée aux chauves-souris. Elle comportera un bloc de 4 timbres à l'effigie du Murin de Natterer, de l'Oreillard montagnard, du Grand rhinolophe et de la Roussette de Mayotte.

A l'occasion de cette sortie, trois villes en France célèbreront l'événement par des animations et l'oblitération « 1er jour » des timbres : Paris, Bourges et Besançon. Les collectionneurs et passionnés pourront profiter également de documents souvenirs créés pour l'événement par les sociétés philatéliques.



Oreillard montagnard © Sylvain DEJEAN

## Dans les régions : les plans régionaux d'actions Chiroptères

**LANCEMENT D'ATLAS DES CHIROPTERES**

Ils sont en cours dans plusieurs régions. La publication finale permettra un porter à connaissance des espèces présentes dans chaque région, grâce aux données accumulées durant les années précédentes et aux nouveaux inventaires réalisés.

**EN NORMANDIE** : le Groupe Mammalogique Normand lance un nouvel atlas des Mammifères sauvages de Normandie sur la période 2012-2020. Depuis le dernier atlas publié en 2004, de nouvelles espèces de Chiroptères ont été identifiées. Un appel aux prospections a été lancé, notamment dans les zones sous-prospectées. Les informations peuvent être transmises au GMN (via [ce formulaire](#)).

**Contact** : Marie Charlotte Sicot ([mc.sicot@gmn.asso.fr](mailto:mc.sicot@gmn.asso.fr))

Emilie Sauvage ([e.sauvage@gmn.asso.fr](mailto:e.sauvage@gmn.asso.fr))

**EN AUVERGNE** : Chauves-souris Auvergne (volet Chiroptères) et le Groupe mammalogique d'Auvergne (volet autres mammifères) se sont associés pour la mise à jour de l'atlas des mammifères de la région. Le projet est prévu sur 3 années, 2012-2013 étant consacrés prioritairement aux compléments d'inventaire, ainsi qu'aux premières analyses des données disponibles. L'année 2014 sera consacrée à l'analyse cartographique et à la rédaction des monographies pour une sortie de l'ouvrage prévue pour fin 2014/début 2015.

**Contact** pour le volet Chiroptères : Chauves-Souris Auvergne / 04 73 89 13 46 / [contact@chauve-souris-auvergne.fr](mailto:contact@chauve-souris-auvergne.fr) / [www.chauve-souris-auvergne.fr](http://www.chauve-souris-auvergne.fr)

**EN AQUITAINE** : dans le cadre de la réalisation de l'atlas des Chiroptères par le Groupe Chiroptères Aquitaine, des sessions d'inventaires ont été organisées en 2012 et se poursuivront en 2013. Un appel à participation est lancé.

[Plus d'informations ici](#)

**EN RHONE-ALPES** : la LPO Coordination Rhône-Alpes prévoit la publication du nouvel atlas des Chiroptères pour la fin de l'année 2013. La mise à jour des données et la rédaction des monographies est en cours.

**HAUTE-NORMANDIE: Un marteloscope en forêt privée**

Le Centre Régional de la Propriété Forestière de Normandie et le Groupe Mammalogique Normand (GMN) se sont réunis en novembre 2012 pour organiser la mise en place d'un marteloscope en forêt privée (action 6c du Plan interrégional d'actions Chiroptères). Pour rappel, un marteloscope est une parcelle forestière école sur laquelle les forestiers s'exercent au martelage (marquage des arbres à abattre). Les arbres sont cartographiés, numérotés et décrits, en particulier via une note écologique. Cette note écologique prend en compte les composantes Chiroptères, Insectes et Oiseaux. Un outil informatique permet ensuite d'analyser les conséquences du martelage "virtuel" selon des critères écologiques et économiques. C'est un outil pédagogique pour apprendre à concilier conservation des espèces et production de bois. Ce marteloscope est désormais opérationnel en Haute-Normandie. Implanté en forêt de Conches, sur la commune du Chesne dans l'Eure, il accueillera dès le printemps 2013 des propriétaires forestiers pour des exercices de martelage et une sensibilisation sur les Chiroptères (espèces, typologie des arbres gîtes, écologie, ...).

**Contact**: Emilie SAUVAGE du GMN : [e.sauvage@gmn.asso.fr](mailto:e.sauvage@gmn.asso.fr)



## Actualités Chiroptères

### Dans les régions : les plans régionaux d'actions Chiroptères

#### PAYS DE LA LOIRE : un bulletin de liaison pour le Groupe Chiroptères des Pays de la Loire

La Gazette des Chiros est le bulletin de liaison du groupe Chiroptères des Pays de la Loire. Deux numéros ont été édités en 2012 et ont permis de faire part des actions entreprises notamment dans le cadre du plan régional Chiroptères en Pays de la Loire.

[Vous pouvez retrouver les numéros en ligne ici](#)

#### RHÔNE-ALPES : journées techniques sur la gestion forestière et les chauves-souris

Les 20 et 21 novembre 2012, dans le nord de la Loire, près de 60 personnes ont participé aux journées techniques organisées par la LPO Coordination Rhône-Alpes sur la thématique de la prise en compte des chauves-souris dans la gestion forestière. Ces journées étaient organisées dans le cadre du plan régional d'actions en faveur des chauves-souris.

Destinées à un public varié (ONF, gestionnaires de forêts privées, naturalistes de bureaux d'étude ou associatifs, DREAL, PNR..) et composées d'un temps en salle et d'un autre sur le terrain, elles ont

été l'occasion d'échanges riches entre participants et intervenants. Ces derniers étaient également d'origines diverses : Groupe Chiroptères de Provence, Département de la Loire, ONF, Pro Silva, LPO Drôme et LPO Coordination Rhône-Alpes.

Les matinées étaient consacrées à des présentations en salle, les après-midis à des échanges sur le terrain pour aborder les thématiques « gîtes » et « terrains de chasse » et leurs implications sur la gestion forestière.

[Contact : Julien GIRARD-CLAUDON - LPO Coordination Rhône-Alpes—julien.girard-claudon@lpo.fr](mailto:julien.girard-claudon@lpo.fr)



#### BOURGOGNE : un outil pour l'acquisition de gîtes à chauves-souris

La préservation des chauves-souris passe entre autre par le maintien des gîtes qu'elles ont choisi pour mettre bas ou hiberner. Protéger un gîte permet de préserver des centaines voire des milliers d'individus. Le Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne, en collaboration avec la Société d'histoire naturelle d'Autun, ont lancé, depuis 2012, une action de souscription pour l'acquisition de gîtes à chauves-souris. Cet appel à dons à destination du grand public permettra de renforcer la politique d'acquisition déjà entreprise par les deux associations.

[Plus d'informations ici](#)



## Colloques et Rencontres

Le 18ème Congrès des Conservatoires d'espaces naturels a eu lieu du 25 au 29 septembre 2012 à La Réunion. A cette occasion, une conférence a eu lieu sur les chauves-souris par le CEN Midi-Pyrénées. Elle a permis aux chiroptérologues de métropole et d'Outre-Mer d'échanger sur leurs activités respectives de préservation des Chiroptères. Retrouvez la présentation et le compte rendu [ici](#).

**18<sup>e</sup> CONGRÈS**  
des Conservatoires  
d'Espaces Naturels  
île de La Réunion



**Journée technique nationale "Chiroptères et Infrastructures linéaires de transports" - le 14 février 2013** à Paris (Grande Arche de la Défense au MEDDE).

Organisée par le Service d'Etudes Techniques des Routes et Autoroutes, la Direction de l'Eau et de la Biodiversité du MEDDE et la FCEN, cette journée proposera différentes interventions sur cette thématique.

Programme sur la page Actualités :

<http://www.plan-actions-chiropteres.fr/>

### Rencontres Chiroptères régionales :

Ces rendez-vous bisannuels permettent aux chiroptérologues d'échanger sur différentes thématiques durant deux journées. Elles sont ouvertes à tous.

\* **Grand Sud** : les **23 et 24 mars 2013** en Midi-Pyrénées, à Penne.

Programme et inscriptions [ici](#)

\* **Grand Est** : les **6 et 7 avril 2013** en Champagne-Ardenne, à Courcelles-sur-Aujon.

Programme et inscriptions avant le 22 mars sur :

<http://chiropteres-champagne-ardenne.org/index.php/evenements-2>

\* **Grand Ouest** : en novembre 2013

Plus d'informations à venir sur : <http://www.gmn.asso.fr/>

### Congrès national de la Fédération française de Spéléologie – du 18 au 20 mai 2013 à Millau

Le Congrès national de la FFS aura lieu à Millau durant 3 jours, avec un événement majeur pour ses 50 ans.

Plus d'informations sur : <http://www.millau2013.ffspeleo.fr/>

**N'hésitez pas à adresser à tout moment articles et informations que vous souhaiteriez faire partager au réseau. Vos photos et dessins sont également les bienvenus pour illustrer ce bulletin. En vous remerciant par avance de votre participation future...**

Plan National d'Actions Chiroptères

Fédération des Conservatoires d'Espaces Naturels

Maison de l'Environnement de Franche Comté - 7 rue Voirin - 25000 Besançon

03 81 81 78 64 - [www.plan-actions-chiropteres.fr](http://www.plan-actions-chiropteres.fr)

Conception : A. Tapiero - chargée de mission du Plan National d'Actions Chiroptères  
[audrey.tapiero@reseau-cen.org](mailto:audrey.tapiero@reseau-cen.org)

Comité de lecture : F. Muller, B. Mounier et C. Lépine (FCEN), M. Carteron (DREAL Franche Comté, DREAL pilote), H. Fourdin, M. Lemaire et S. Aulagnier (SFPEPM)

Directeur de publication : P. Vautier (FCEN)